

La Liste rouge des espèces menacées en France

Orchidées de France métropolitaine



■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Parmi les orchidées de France métropolitaine, une espèce sur six est menacée de disparition

La première analyse jamais réalisée sur le risque d'extinction des 160 espèces d'orchidées présentes en France métropolitaine montre que 27 d'entre elles sont menacées de disparition du territoire. Trente-six autres sont proches de le devenir sans une attention particulière portée à leur situation. Ce nouveau chapitre de la Liste rouge des espèces menacées en France est le fruit d'un travail commun mené par le Comité français de l'UICN, le Muséum national d'Histoire naturelle, la Fédération des conservatoires botaniques nationaux et la Société française d'Orchidophilie.

Etat des lieux

Les résultats mettent en relief les diverses menaces qui pèsent sur les orchidées en France métropolitaine. En premier lieu, la transformation et la destruction des milieux naturels par les activités humaines affectent de nombreuses espèces. L'Ophrys d'Aymonin (*Ophrys aymoninii*), endémique des Grands Causses, est victime de la fermeture des espaces naturels ouverts due aux plantations de conifères et à la déprise agricole, ce qui explique son classement en catégorie "Vulnérable". Le Malaxis des marais (*Hammarbya paludosa*) est en nette régression en France et classé "En danger", en raison de l'assèchement des zones humides et de la dégradation des tourbières acides qui constituent son habitat naturel.

De manière générale, le drainage des marais et des prairies humides et l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles, comme la fauche et l'élevage extensif dont l'arrêt entraîne la fermeture des milieux et l'embroussaillage, ont provoqué le recul de plusieurs espèces. C'est le cas du Liparis de Loesel (*Liparis*

loeselii), en régression en France et désormais disparu du Bassin parisien, et de l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), tous deux classés "Vulnérables".

Les orchidées sont aussi menacées par la destruction directe de leur habitat, due par exemple à l'implantation de cultures, l'extension de zones commerciales, la construction d'aménagements touristiques ou de routes. Par le passé, la

réalisation d'une piste de ski dans le massif du Jura a causé la destruction d'une partie d'une population de Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*), classé "Vulnérable". Plus récemment, des populations d'Ophrys bombyx (*Ophrys bombyliflora*) observées en bord de chemin dans l'Hérault ont été victimes de dépôts de remblais incontrôlés et l'une des plus grandes populations située dans l'Aude a été détruite par l'implantation de nouvelles vignes. L'espèce est aujourd'hui "Quasi menacée".

D'autre part, certaines espèces sont soumises à de fortes pressions de prélèvement dans leur milieu naturel. Le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*), espèce pourtant protégée, est victime de ces cueillettes illégales pour ses fleurs spectaculaires et son intérêt horticole. L'Ophrys miroir (*Ophrys speculum*), aux fleurs de taille plus réduite et lui aussi protégé, est également exposé à des prélèvements par des collectionneurs. Ces deux espèces ont été classées en catégorie "Vulnérable". D'autres pressions extérieures représentent parfois une menace, comme le piétinement par les troupeaux d'ovins et de caprins ou le retournement du sol par les sangliers. Cette menace concerne en particulier l'Ophrys de Philippe (*Ophrys philippi*), endémique du Var, classé "En danger" en France.

Outre ces espèces aujourd'hui menacées, 36 espèces d'orchidées, comme le Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*) ou l'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*), sont en catégorie "Quasi menacée", soit plus d'une espèce sur cinq. Elles pourraient devenir menacées à leur tour si des mesures spécifiques de conservation n'étaient pas prises pour améliorer leur situation.

D'autre part, en raison d'une évolution récente portant sur la distinction scientifique de certaines espèces et des difficultés d'identification de plusieurs d'entre elles, 20% des espèces d'orchidées ont dû être placées dans la catégorie "Données insuffisantes". C'est le cas de la Nigritelle du Mont-Cenis (*Gymnadenia conopsea*), décrite seulement depuis 1998 et encore au centre de débats scientifiques quant à sa distinction des autres espèces.



■ Orchis d'Occitanie (*Dactylorhiza occitanica*), espèce endémique de France métropolitaine classée dans la catégorie "Vulnérable"
© Philippe Feldmann / SFO



■ Orchis papillon (*Anacamptis papilionacea*), une espèce classée "Quasi menacée"
© Pascal Amblard / CBNMED

■ Orchidées de France métropolitaine

Ce nouveau chapitre de la Liste rouge nationale permet d'identifier les priorités d'action et appelle à un renforcement de la sensibilisation et des mesures de préservation pour les orchidées de France métropolitaine.

Démarche d'évaluation

Afin de dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur ces espèces, les analyses ont été réalisées notamment sur la base d'un important travail de collecte de données sur le terrain et de cartographie coordonné par la SFO, dans le cadre de la préparation de l'Atlas des orchidées de France*. Au total, pour l'élaboration de ce chapitre, près d'une centaine d'experts ont apporté leur contribution à la phase préalable d'analyse des données et cinq d'entre eux ont validé les évaluations lors de l'atelier final.

Parmi les 162 espèces d'orchidées recensées sur le territoire métropolitain, deux d'entre elles n'ont pas été soumises à l'évaluation, conformément à la méthodologie de l'UICN : il s'agit de l'Ophrys d'Anne (*Ophrys annae*) et de l'Ophrys de Ficalhoa (*Ophrys ficalhoana*), espèces dont la présence en métropole est marginale par rapport à leur aire de répartition mondiale.

L'état des lieux a donc porté sur 160 espèces d'orchidées, évaluées sur la base des catégories et des critères de la Liste rouge. Les résultats sont présentés dans la figure ci-dessous.

Parmi ces espèces, quatre sont endémiques de France métropolitaine (c'est-à-dire qu'elles ne se rencontrent nulle part ailleurs) : l'Ophrys de Philippe (*Ophrys philippi*), "En danger", l'Orchis d'Occitanie (*Dactylorhiza occitanica*) et l'Ophrys d'Aymonin (*Ophrys aymoninii*), tous deux "Vulnérables", et l'Ophrys brillant (*Ophrys splendida*), "Quasi menacé".

De plus, des évaluations complémentaires ont été réalisées pour certaines sous-espèces et pour certaines populations particulières (cf. tableau p. 11).

* à paraître à l'automne 2010



■ Ophrys d'Eleonore (*Ophrys eleonorae*), espèce endémique de Corse et de Sardaigne classée "En danger" - © Alain Delage / CBN Corse

La Liste rouge des espèces menacées en France

Coordination

Sébastien Moncorps (directeur de l'UICN France), Jacques Trouvilliez (directeur du SPN / MNHN).

Comité de pilotage

Patrick Haffner, Frédéric Jiguet, Florian Kirchner, Sébastien Moncorps, Jean-Philippe Sibley, Jean-Christophe Vié.

Chapitre Orchidées de France métropolitaine

Contributeurs

Jean-Pierre Amardeilh, Jean-Philippe Anglade, François Beaux, Michel Beer, Laurent Berger, Jean-Marie Bergerot, Christian Bernard, Pierre-Michel Blais, Christophe Bodin, Robert Bordes, Dominique Bossu, Maud Briand, Jocelyne Cambecèdes, Christine Casiez, Alain Castellani, Bernard Cérange, Marcel-Raymond Cruveillier, Francis Dabonneville, Horace Dacosta, Jean Dauge, Jean-Yves David, John De Vos, Thierry Delahaye, Céline Deltort, Josette Dornier, Daniel Dupuy, Philippe Durand, François Dusak, Solange Esnault, Marc Esslinger, Wolfram Foelsche, Emilie Fumey, Stéphane Gardien, Jean-Louis Gatien, Olivier Gerbaud, Alain Gevaudan, Lionel Gire, Guillaume Grech, Xavier Gremillet, Jean-Claude Guerin, Michel Hamard, Vincent Heaulmé, Carlos Hermosilla, Jean-Michel Hervouet, Benoît Holliger, Laetitia Hugot, Michel Ingrand, Pierre Jacquet, Gérard Joseph, Patrice Lanfant, Thierry Laporte, Gérard Largier, Patrice Lavoue, Franck Le Driant, Jean Le Du, Florence Le Strat, Bernard Lemoine, Claire Lemouzy, Jean-Marc Lewin, Brigitte Lorella, Roland Martin, Clément Menuet, Jean-Marc Moingeon, Jean-Marie Nadeau, Michel Nicole, Thierry Pain, Bernard Pernet, Alain Pierre, Jacques Potiron, Jean Rabatel, François Radigue, Chantal Riboulet, Gabriel Rivière, Alain Rongier, Michèle Rouanne, Jean-Marie Royer, Rémy Souche, André Soulier, Ludovic Thébault, Bernard Tilly, Patrick Viain, Yves Wilcox.

Comité d'évaluation

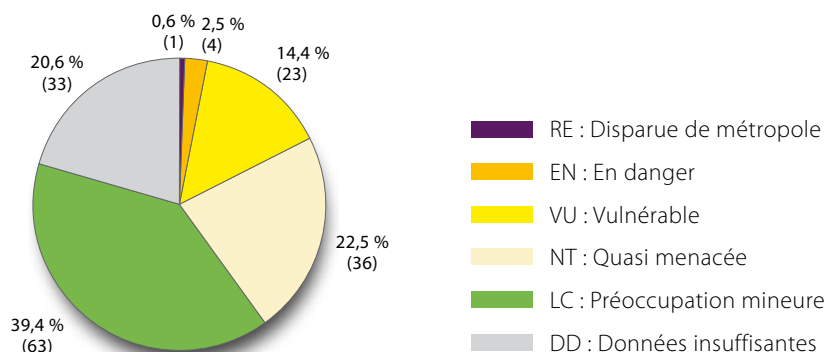
Experts : Alain Delage (CBN Corse), Philippe Feldmann (SFO), James Molina (CBNMP), Daniel Prat (SFO), Gil Scappaticci (SFO).

Evaluateurs Liste rouge : Patrick Haffner (MNHN), Florian Kirchner (UICN France).

Réalisation du document

Christelle Galindo (UICN France).

Répartition des 160 espèces d'orchidées évaluées en fonction des différentes catégories de la Liste rouge (nombre d'espèces entre parenthèses)



■ Quelques exemples



© Philippe Feldmann / SFO

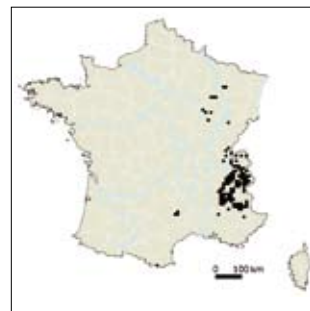
Sabot de Vénus

Cypripedium calceolus

VU

Le Sabot de Vénus est une espèce se rencontrant le plus souvent entre 1 000 et 1 400 m d'altitude, fréquemment sur sols calcaires. Mais on peut parfois aussi l'observer en plaine dès 300 mètres d'altitude, et jusqu'à la base de l'étage subalpin à 2 100 m. L'espèce est protégée au niveau national et nombre de ses habitats bénéficient d'un statut de protection (parcs nationaux ou réserves naturelles par exemple).

Pourtant, le Sabot de Vénus est menacé en France métropolitaine, classé dans la catégorie "Vulnérable". Espèce emblématique, avec ses fleurs spectaculaires évoquant un sabot jaune entouré de pétales et de sépales brun chocolat, elle est affectée par la cueillette et l'arrachage, pourtant interdits. La transformation et la destruction de son milieu, comme la fermeture du couvert forestier et des clairières, constituent également une cause importante de régression de l'espèce. Répartie largement sur le continent eurasiatique, de l'Europe de l'Ouest à la Sibérie et à l'extrême Est asiatique, l'espèce a vu ses effectifs s'effondrer au XX^{ème} siècle sous l'effet de ces facteurs.



© SFO et SPN (MNHN), Paris, Sept. 2009

Orchis des collines

Anacamptis collina

RE

L'Orchis des collines est réparti sur une grande partie du pourtour méditerranéen, du Portugal au Caucase, en Afrique du Nord et jusqu'en Iran.

En France, cette espèce était autrefois présente dans le département du Var, d'où elle a disparu il y a une vingtaine d'années, suite aux cueillettes et à la destruction de ses habitats liée aux défrichements et aux constructions. Sa dernière station connue était située à Hyères.

Particulièrement sensible aux pressions extérieures, l'Orchis des collines se trouvait en France en limite nord de son aire de répartition et la protection réglementaire nationale dont il bénéficiait n'a pas empêché son extinction. D'après les données disponibles, il s'agit de la seule espèce d'orchidée disparue du territoire métropolitain de manière contemporaine.



© Gil Scappaticci / SFO



Orchis nain

Chamorchis alpina

VU

Localisé dans les départements alpins uniquement, l'Orchis nain est une espèce appréciant en France les pelouses à végétation rase ou clairsemée au-dessus de la limite des forêts, en particulier entre 2 000 et 2 700 m d'altitude. Elle est protégée sur le plan régional en Provence-Alpes Côte d'Azur et en Rhône-Alpes, ces deux régions couvrant toute l'aire de répartition de l'espèce en France.

Outre le surpâturage fragilisant l'espèce et la destruction de son habitat par des aménagements de montagne comme les remontées mécaniques ou les pistes de ski, l'effet du réchauffement climatique constitue désormais une nouvelle menace qui risque de provoquer la réduction progressive de son aire de répartition. En effet, l'augmentation de la température prévue dans les dizaines d'années à venir pourrait engendrer une remontée en altitude de la limite de végétation de plusieurs centaines de mètres réduisant ainsi significativement son habitat potentiel. La quasi-totalité des populations françaises de l'espèce risquerait ainsi d'être impactée. Inféodé aux habitats naturels de haute montagne, l'Orchis nain est désormais classé "Vulnérable" en France en raison des conséquences prévisibles du réchauffement climatique.



Ophrys à deux lunules

Ophrys bilunulata

DD

Le classement en catégorie "Données insuffisantes" attribué à l'Ophrys à deux lunules est lié à la difficulté d'estimer l'évolution de ses populations. En effet, cette espèce n'a été que récemment distinguée de plusieurs espèces du groupe (dénommé "complexe d'espèces") de l'Ophrys brun en raison d'une floraison décalée et de pollinisateurs spécifiques.

Ses relations avec les autres espèces du complexe, comme l'Ophrys des Lupercales (*Ophrys lupercalis*) souvent présent dans les mêmes stations, font encore l'objet de débats taxonomiques.

En France, l'Ophrys à deux lunules est une espèce sensible en raison de ses effectifs assez réduits et restreints à la zone méditerranéenne. Peu commun dans quelques départements littoraux de Provence et du Languedoc-Roussillon, il ne bénéficie d'aucune protection réglementaire et souffre de la destruction de son habitat.



■ Quelques exemples

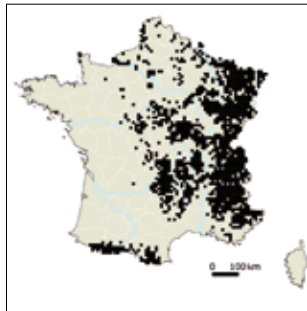
Orchis à larges feuilles

Dactylorhiza majalis

NT

L'Orchis à larges feuilles, tout comme l'Orchis sureau (*Dactylorhiza sambucina*), a développé une stratégie originale de pollinisation basée sur le leurre des insectes. Ne produisant pas de substances nectarifères, il attire probablement ses pollinisateurs par des couleurs qui suggèrent la présence d'une récompense alimentaire dans les fleurs... alors qu'il n'en est rien !

L'Orchis à larges feuilles ne figure pas au rang des espèces menacées en France, mais il est proche de rejoindre ce classement. Espèce de prairies humides et de marais vivant jusqu'à 1 800 m d'altitude, il est en régression, essentiellement dans les régions de plaine, suite à la disparition des zones humides et à l'évolution des pratiques agricoles (drainage, amendements...). L'Orchis à larges feuilles est largement répandu sur une grande partie du territoire français, mais protégé uniquement en Bretagne, dans la région Centre et en Haute-Normandie.



© SFO et SPN (MNHN), Paris, Sept. 2009



© Marie Joachin / CBNA



© Philippe Feldmann / SFO

Ophrys d'Aymonin

Ophrys aymoninii

VU

Endémique des Grands Causses, l'Ophrys d'Aymonin privilégie les pelouses et bois clairs situés entre 500 et 900 mètres d'altitude. Pour assurer sa descendance, cette espèce, comme la plupart des espèces d'Ophrys, utilise une stratégie de "leurre sexuel" reposant sur le mimétisme avec son pollinisateur régulier, l'abeille *Andrena combinata*. Ne produisant pas de nectar, ses fleurs imitent la forme, la pilosité et les couleurs des femelles de cette abeille pour attirer leurs partenaires mâles devenant alors pollinisateurs malgré eux.

Son statut d'espèce "Vulnérable" est principalement lié à la fermeture des milieux due aux plantations de conifères et à la déprise agricole. D'autre part, le changement climatique pourrait à l'avenir avoir un impact préjudiciable sur les populations de l'Ophrys d'Aymonin, en repoussant vers le nord les conditions écologiques favorables à sa survie.

Seules les populations de l'Aveyron sont protégées sur le plan régional en Midi-Pyrénées. Les populations de Lozère situées dans le Parc national des Cévennes bénéficient quant à elles d'une protection de leur habitat. Pour assurer le maintien de l'espèce en France, son inscription sur la liste des espèces protégées à l'échelle nationale serait un atout important.



© SFO et SPN (MNHN), Paris, Sept. 2009



Spiranthe d'été

Spiranthes aestivalis

VU

Totalement disparu de Belgique, le Spiranthe d'été est une espèce méditerranéo-atlantique répartie des Pays-Bas au Sud de l'Europe et au Maghreb. Avec une nette préférence pour les milieux de pleine lumière, elle fréquente les sols humides ou marécageux au sein d'une végétation basse ou ouverte, et semble privilégier les sols calcaires ou neutres.

En France, cette espèce a déjà disparu de 30% de son aire de répartition au cours du XX^{ème} siècle dans de nombreuses régions françaises, dont l'Alsace. Ses stations sont très dispersées et n'abritent généralement que des populations à faibles effectifs. L'assèchement et le boisement des zones humides, l'eutrophisation, l'abandon de la fauche traditionnelle conduisant à l'embroussaillage, le piétinement ou encore la destruction de ses habitats pour l'urbanisation sont autant de facteurs ayant entraîné une forte régression de ses populations. Espèce à enjeux au niveau européen, le Spiranthe d'été est inscrit à l'annexe IV de la Directive européenne "Habitat" de 1992, relative à la conservation des habitats naturels et des espèces de la faune et de la flore sauvage. Il fait aussi partie des espèces protégées au niveau national.



Ophrys de l'Aveyron

Ophrys aveyronensis

EN

L'Ophrys de l'Aveyron est une espèce des plateaux calcaires du sud du Massif Central et du Causse du Larzac (Aveyron), qui existe aussi localement dans le Nord de l'Espagne. Cette espèce est rarement pollinisée, avec moins de 10% des plantes pollinisées en moyenne et seulement 3% en 2009. Les deux insectes pollinisateurs observés sont l'abeille mâle *Andrena hattorfiana*, nichant dans des terriers qu'elle creuse dans le sol, et la guêpe *Volucella bombylans*.

Malgré une protection réglementaire nationale, l'espèce est aujourd'hui victime de diverses menaces, au premier rang desquelles se trouve l'évolution des pratiques agricoles. L'abandon des pratiques agricoles traditionnelles et le déclin du pastoralisme favorisent la recolonisation forestière au détriment de l'habitat de l'espèce. De plus, la fragmentation de ses populations fragilise d'autant plus l'espèce, déjà sensible à toute modification de son milieu naturel. Le changement climatique, les projets d'aménagements (projets de création d'un terrain de golf et de zones d'activités facilités par la présence d'une autoroute proche) et le fouissage par les sangliers impactent fortement la survie de cette orchidée. Des cas de prélèvement illégal et de commercialisation via Internet sont aussi connus.



■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France
<i>Anacamptis collina</i>	Orchis des collines	RE
<i>Hammarbya paludosa</i>	Malaxis des marais	EN
<i>Ophrys aveyronensis</i>	Ophrys de l'Aveyron	EN
<i>Ophrys eleonora</i>	Ophrys d'Eleonore	EN
<i>Ophrys philippi</i>	Ophrys de Philippe	EN
<i>Anacamptis coriophora</i>	Orchis punaise	VU
<i>Anacamptis laxiflora</i>	Orchis à fleurs lâches	VU
<i>Anacamptis longicornu</i>	Orchis à long éperon	VU
<i>Anacamptis palustris</i>	Orchis des marais	VU
<i>Chamorchis alpina</i>	Orchis nain	VU
<i>Cypripedium calceolus</i>	Sabot de Vénus	VU
<i>Dactylorhiza elata</i>	Orchis élevé	VU
<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Orchis incarnat	VU
<i>Dactylorhiza occitana</i>	Orchis d'Occitanie	VU
<i>Dactylorhiza ochroleuca</i>	Orchis jaune pâle	VU
<i>Gymnadenia odoratissima</i>	Orchis odorant	VU
<i>Herminium monorchis</i>	Orchis musc	VU
<i>Liparis loeselii</i>	Liparis de Loesel	VU
<i>Neotinea conica</i>	Orchis conique	VU
<i>Neotinea lactea</i>	Orchis couleur de lait	VU
<i>Ophrys aymoninii</i>	Ophrys d'Aymonin	VU
<i>Ophrys speculum</i>	Ophrys miroir	VU
<i>Ophrys tenthredinifera</i>	Ophrys guêpe	VU
<i>Orchis pauciflora</i>	Orchis à fleurs peu nombreuses	VU
<i>Platanthera algeriensis</i>	Platanthère d'Algérie	VU
<i>Serapias cordigera</i>	Sérapias en cœur	VU
<i>Serapias nurrica</i>	Sérapias de la Nurra	VU
<i>Spiranthes aestivalis</i>	Spiranthe d'été	VU
<i>Anacamptis champagneuxii</i>	Orchis de Champagneux	NT
<i>Anacamptis papilionacea</i>	Orchis papillon	NT
<i>Coeloglossum viride</i>	Orchis grenouille	NT
<i>Corallorrhiza trifida</i>	Racine de corail	NT
<i>Dactylorhiza insularis</i>	Orchis des îles	NT
<i>Dactylorhiza majalis</i>	Orchis à larges feuilles	NT
<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	Orchis négligé	NT
<i>Dactylorhiza traunsteineri</i>	Orchis de Traunsteiner	NT
<i>Epipactis fageticola</i>	Epipactis des hêtraies	NT
<i>Epipactis fibri</i>	Epipactis du castor	NT
<i>Epipactis kleinii</i>	Epipactis à petites fleurs	NT
<i>Epipactis neerlandica</i>	Epipactis des Pays-Bas	NT
<i>Epipactis palustris</i>	Epipactis des marais	NT
<i>Epipactis phyllanthes</i>	Epipactis à fleurs pendantes	NT
<i>Epipactis placentina</i>	Epipactis de Plaisance	NT
<i>Epipactis provincialis</i>	Epipactis de Provence	NT
<i>Epipactis rhodanensis</i>	Epipactis du Rhône	NT
<i>Epipogium aphyllum</i>	Epipogon sans feuilles	NT
<i>Gennaria diphylla</i>	Gennarie à deux feuilles	NT
<i>Neotinea tridentata</i>	Orchis tridenté	NT
<i>Ophrys aurelia</i>	Ophrys aurélien	NT
<i>Ophrys bertolonii</i>	Ophrys de Bertoloni	NT

■ Orchidées de France métropolitaine

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France
<i>Ophrys bombyliflora</i>	Ophrys bombyx	NT
<i>Ophrys catalaunica</i>	Ophrys de Catalogne	NT
<i>Ophrys drumana</i>	Ophrys de la Drôme	NT
<i>Ophrys elatior</i>	Ophrys élevé	NT
<i>Ophrys magniflora</i>	Ophrys à grandes fleurs	NT
<i>Ophrys morisii</i>	Ophrys de Moris	NT
<i>Ophrys splendida</i>	Ophrys brillant	NT
<i>Orchis langei</i>	Orchis de Lange	NT
<i>Orchis olbiensis</i>	Orchis d'Hyères	NT
<i>Serapias lingua</i>	Sérapias en langue	NT
<i>Serapias neglecta</i>	Sérapias négligé	NT
<i>Serapias olbia</i>	Sérapias de Provence	NT
<i>Serapias parviflora</i>	Sérapias à petites fleurs	NT
<i>Spiranthes spiralis</i>	Spiranthe d'automne	NT
<i>Anacamptis morio</i>	Orchis bouffon	LC
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	LC
<i>Cephalanthera damasonium</i>	Céphalanthère à grandes fleurs	LC
<i>Cephalanthera longifolia</i>	Céphalanthère à longues feuilles	LC
<i>Cephalanthera rubra</i>	Céphalanthère rouge	LC
<i>Dactylorhiza cruenta</i>	Orchis rouge sang	LC
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	Orchis de Fuchs	LC
<i>Dactylorhiza maculata</i>	Orchis tacheté	LC
<i>Dactylorhiza saccifera</i>	Orchis à sac	LC
<i>Dactylorhiza sambucina</i>	Orchis sureau	LC
<i>Epipactis atrorubens</i>	Epipactis pourpre noirâtre	LC
<i>Epipactis distans</i>	Epipactis à feuilles écartées	LC
<i>Epipactis helleborine</i>	Epipactis à larges feuilles	LC
<i>Epipactis leptochila</i>	Epipactis à labelle étroit	LC
<i>Epipactis microphylla</i>	Epipactis à petites feuilles	LC
<i>Epipactis muelleri</i>	Epipactis de Müller	LC
<i>Epipactis purpurata</i>	Epipactis violacé	LC
<i>Epipactis tremolsii</i>	Epipactis de Tremols	LC
<i>Goodyera repens</i>	Goodyère rampante	LC
<i>Gymnadenia austriaca</i>	Nigritelle d'Autriche	LC
<i>Gymnadenia conopsea</i>	Orchis moucheron	LC
<i>Gymnadenia corneliana</i>	Nigritelle de Cornelia	LC
<i>Gymnadenia gabasiana</i>	Nigritelle de Gabas	LC
<i>Gymnadenia nigra</i>	Nigritelle noire	LC
<i>Gymnadenia rhellicani</i>	Nigritelle de Rellikon	LC
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc	LC
<i>Himantoglossum robertianum</i>	Orchis géant	LC
<i>Limodorum abortivum</i>	Limodore à feuilles avortées	LC
<i>Listera cordata</i>	Listère en cœur	LC
<i>Listera ovata</i>	Listère ovale	LC
<i>Neotinea maculata</i>	Orchis intact	LC
<i>Neotinea ustulata</i>	Orchis brûlé	LC
<i>Neottia nidus-avis</i>	Néottie nid d'oiseau	LC
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	LC
<i>Ophrys arachnitiformis</i>	Ophrys en forme d'araignée	LC
<i>Ophrys araneola</i>	Ophrys petite araignée	LC

■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France
<i>Ophrys corsica</i>	Ophrys de Corse	LC
<i>Ophrys fuciflora</i>	Ophrys bourdon	LC
<i>Ophrys fusca</i>	Ophrys brun	LC
<i>Ophrys incubacea</i>	Ophrys noir	LC
<i>Ophrys insectifera</i>	Ophrys mouche	LC
<i>Ophrys lupercalis</i>	Ophrys des lupercales	LC
<i>Ophrys lutea</i>	Ophrys jaune	LC
<i>Ophrys massiliensis</i>	Ophrys de Marseille	LC
<i>Ophrys occidentalis</i>	Ophrys occidental	LC
<i>Ophrys passionis</i>	Ophrys de la passion	LC
<i>Ophrys scolopax</i>	Ophrys bécasse	LC
<i>Ophrys sphegodes</i>	Ophrys araignée	LC
<i>Ophrys sulcata</i>	Ophrys sillonné	LC
<i>Orchis anthropophora</i>	Orchis homme-pendu	LC
<i>Orchis mascula</i>	Orchis mâle	LC
<i>Orchis militaris</i>	Orchis militaire	LC
<i>Orchis ovalis</i>	Orchis superbe	LC
<i>Orchis pallens</i>	Orchis pâle	LC
<i>Orchis provincialis</i>	Orchis de Provence	LC
<i>Orchis purpurea</i>	Orchis pourpre	LC
<i>Orchis simia</i>	Orchis singe	LC
<i>Orchis spitzelii</i>	Orchis de Spitzel	LC
<i>Platanthera bifolia</i>	Orchis à deux feuilles	LC
<i>Platanthera chlorantha</i>	Platanthère de montagne	LC
<i>Pseudorchis albida</i>	Orchis blanc	LC
<i>Serapias vomeracea</i>	Sérapias à labelle allongé	LC
<i>Traunsteinera globosa</i>	Orchis globuleux	LC
<i>Dactylorhiza alpestris</i>	Orchis alpestre	DD
<i>Dactylorhiza angustata</i>	Orchis du Dauphiné	DD
<i>Dactylorhiza brennensis</i>	Orchis de la Brenne	DD
<i>Dactylorhiza lapponica</i>	Orchis de Laponie	DD
<i>Dactylorhiza savogiensis</i>	Orchis de Savoie	DD
<i>Dactylorhiza sphagnicola</i>	Orchis des sphaignes	DD
<i>Epipactis exilis</i>	Epipactis gracile	DD
<i>Gymnadenia conopsea</i>	Nigritelle du Mont-Cenis	DD
<i>Gymnadenia pyrenaica</i>	Orchis des Pyrénées	DD
<i>Limodorum trautmanianum</i>	Limodore de Trabut	DD
<i>Neotinea corsica</i>	Orchis de Corse	DD
<i>Ophrys aegirtica</i>	Ophrys du Gers	DD
<i>Ophrys aprilis</i>	Ophrys d'avril	DD
<i>Ophrys argensonensis</i>	Ophrys d'Argenson	DD
<i>Ophrys bilunulata</i>	Ophrys à deux lunules	DD
<i>Ophrys conradii</i>	Ophrys de Madame Conrad	DD
<i>Ophrys corbariensis</i>	Ophrys des Corbières	DD
<i>Ophrys delforgei</i>	Ophrys de Delforge	DD
<i>Ophrys funerea</i>	Ophrys funèbre	DD
<i>Ophrys gresivaudanica</i>	Ophrys du Grésivaudan	DD
<i>Ophrys marmorata</i>	Ophrys marbré	DD
<i>Ophrys neglecta</i>	Ophrys négligé	DD
<i>Ophrys panormitana</i> var. <i>praecox</i>	Ophrys précoce	DD
<i>Ophrys peraiolae</i>	Ophrys de Peraiola	DD

■ Orchidées de France métropolitaine

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France
<i>Ophrys picta</i>	Ophrys peint	DD
<i>Ophrys provincialis</i>	Ophrys de Provence	DD
<i>Ophrys pseudoscolopax</i>	Ophrys fausse-bécasse	DD
<i>Ophrys santonica</i>	Ophrys de Saintonge	DD
<i>Ophrys vasconica</i>	Ophrys de Gascogne	DD
<i>Ophrys virescens</i>	Ophrys verdissant	DD
<i>Ophrys zonata</i>	Ophrys zoné	DD
<i>Orchis ichnusae</i>	Orchis de Sardaigne	DD
<i>Serapias strictiflora</i>	Sérapias à fleurs raides	DD

Liste des espèces présentes en métropole non soumises à l'évaluation*

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France
<i>Ophrys annae</i>	Ophrys d'Anne	NA
<i>Ophrys ficalhoana</i>	Ophrys de Ficalhoa	NA

(*) Espèces présentes en métropole de manière marginale

Liste des sous-espèces et populations ayant fait l'objet d'une évaluation particulière

Nom scientifique	Nom commun	Sous-espèce ou population	Catégorie Liste rouge France
<i>Ophrys bombyliflora</i>	Ophrys bombyx	pop. France continentale	VU
		pop. Corse	NT
<i>Serapias cordigera</i>	Sérapias en cœur	pop. France continentale	VU
		pop. Corse	LC
<i>Anacamptis coriophora</i>	Orchis parfumé Orchis de Martrin	<i>Ssp. fragrans</i>	NT
		<i>Ssp. martrinii</i>	DD
<i>Anacamptis morio</i>	Orchis peint	<i>Ssp. picta</i>	LC

Les catégories UICN pour la Liste rouge

RE : Espèce disparue de métropole

Espèces menacées de disparition en métropole :

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car présente en métropole de manière marginale)



■ Ophrys de Philippe (*Ophrys philippi*), une espèce endémique du Var et "En danger"
© Yves Morvant / CBNMED

La Liste rouge des espèces menacées en France

Etablie conformément aux critères de l'UICN, la Liste rouge des espèces menacées en France vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore à l'échelle du territoire national. Cet inventaire de référence, fondé sur une solide base scientifique et réalisé à partir des meilleures informations disponibles, contribue à mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France.



Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 8 organismes publics et 36 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Le Comité français de l'UICN rassemble également un réseau de plus de 200 experts répartis en cinq commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit 130 spécialistes. L'UICN International a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées.

www.uicn.fr



Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) est un établissement public à caractère scientifique et culturel, placé sous la double tutelle des Ministères de la recherche et de l'écologie. Ses missions incluent la recherche, la gestion des collections, l'expertise et la diffusion des connaissances.

Le Service du patrimoine naturel du MNHN est responsable de la conduite scientifique de l'inventaire du patrimoine naturel en France, et à ce titre autorité scientifique de la Liste rouge nationale. Il développe une base de données nationale sur la nature rassemblant des informations sur les espèces présentes sur le territoire. Institution de renommée internationale, le MNHN dispose grâce aux travaux de ses scientifiques d'une expertise reconnue sur la biodiversité et sa conservation.

www.mnhn.fr

Chapitres portant sur la flore vasculaire de France métropolitaine réalisés en association avec :



La Fédération des conservatoires botaniques nationaux (CBN) a comme objectifs de permettre l'expression et l'intervention commune des CBN sur toutes les questions concernant la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine végétal et des milieux naturels. Son rôle est en particulier de favoriser les échanges d'information entre les CBN, de faciliter la mise en commun d'expériences, de renforcer la coopération et de développer des réflexions et des actions communes. Les CBN ont pour missions la connaissance, selon des méthodes scientifiques, de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels, et l'identification et la conservation des éléments rares et menacés de la flore et de ces habitats.

www.conservatoiresbotaniquesnationaux.com

Chapitre Orchidées de France métropolitaine en partenariat avec :



La Société française d'Orchidophilie (SFO), fondée en 1969, est une association agréée au titre de la protection de la nature. Ses multiples activités sont centrées sur la connaissance et la protection des orchidées sauvages de France et du monde et sur le développement de leur culture pour enrayer la disparition de certaines espèces. La SFO a été chargée par le Ministère de l'écologie de la cartographie des orchidées de France, outil essentiel pour la protection des plantes, forgé avec la collaboration du Service du patrimoine naturel du MNHN. Elle a mis en place un réseau de cartographes départementaux qui rassemblent et lui transmettent les données, sur la base desquelles elle publie des fascicules de synthèse. Ce travail de cartographie débouchera sur l'édition d'un « Atlas des orchidées de France », à paraître prochainement.

www.sfo-asso.com

Avec le soutien de :

